



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLE DE MALESTROIT**  
**SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024**

---

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 juillet, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Gicquello, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

---

**Présents (18) :** M. GICQUELLO, M. LE BRUN M. LEMBELEMBE (arrivée à 20h01 après la validation du PV de séance précédente), Mme LE SAUTER LE BEL, M. GUILLEMOT, M. POUESSEL, M. BROGARD, Mmes GUILLAUME, LHOPITALIER, KERVAZO, LE LIEVRE, OGER, MM. OUTIN, KERVICHE, Mmes THOMAS, et BLANCHET, MM GUIHARD, FORT.

**Absents ayant donné pouvoir (1) :** Mme BLANCO-HERCELIN qui donne pouvoir à Mme LHOPITALIER

**Absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** M. KERVICHE est nommé secrétaire de séance.

## Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024**

M. le Maire expose :

Nous allons débiter notre séance par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Vous vous souvenez tous qu'il n'y a pas de formalisme particulier pour l'approbation.

Sans autre remarque de votre part, je vous propose d'approuver le procès-verbal du 9 juillet 2024.

Echange sur les PV :

*Néant*

## 2024\_10\_08\_01 - Délibération portant sollicitation de subvention pour la réalisation d'une étude de réaménagement et de renaturation du centre-ville

M. le Maire expose :

Nous avons adopté en Conseil municipal du 26 mars dernier une délibération de subvention auprès de la Préfecture du Morbihan au titre du « Fonds Vert » pour un Projet Végétalisation du centre-ville.

Les échanges qui ont suivi ce dépôt de dossier entre la mairie et la Préfecture ont abouti à une recommandation de la Préfecture de modification du dossier de la Ville.

Les services de l'Etat ont approuvé le principe du projet sous condition d'une approche globale du centre-ville. Il s'agit du plan qui vous a été transmis avec votre convocation.

Sous réserve des arbitrages gouvernementaux, les services de l'Etat accepteraient de subventionner des travaux – réalisés par tranche- qui découleraient de cette étude.

L'étude comprend la réalisation d'un Avant Projet Sommaire (APS), une estimation des travaux, un phasage et les réunions avec les concessionnaires et l'ABF pour un budget total de 19 460 € H.T. Nous solliciterions une subvention de 60% auprès des services de l'Etat, soit 11 676 €.

L'objectif vous l'avez compris est de disposer d'un dossier « clé en main » et adapté aux besoins de la Ville pour répondre aux conditions de financement de l'Etat. C'est la seule possibilité pour notre Ville de procéder à des aménagements de voiries subventionnés et de qualité comme nous l'avons fait rue aux anglais et rue au Froment.

*Echanges sur la délibération 2024\_10\_08\_01 :*

*Ph. FORT : alors je sais qu'un projet doit avoir des limites mais il faudrait intégrer la rue de l'éperon qui doit être refaite. Elle est même dangereuse à pied. Et, pourquoi pas, intégrer la rue sèche pour un projet cohérent d'entrée du centre-ville, avec une entrée toute neuve.*

*M. LE MAIRE : nous avons encore un emprunt pendant 20 ans sur la rue sèche et il s'agit d'une départementale. Nous avons des échanges réguliers avec le département. Il y a un projet de réfection depuis cette rue sèche jusqu'à la Clinique. Quant à la rue de l'éperon, elle est très courte, et elle est en mauvais état c'est vrai. Nous pourrions la financer à part. La rue Saint-Michel est aussi à refaire car elle est très empruntée, de même que la rue Mère Yvonne Aimée.*

*Nous travaillerons en tranche de travaux, comme nous l'avons fait pour l'église. Mais déjà quand ce projet sera chiffré, nous aurons un bon montant. il faudra alors solliciter nos partenaires pour des subventions.*

*Ph. FORT : avez-vous une feuille de route ? Savez-vous où vous voulez aller ?*

*M. LE MAIRE : c'est évident et c'est préférable. Mais comme pour tout ce que nous entreprenons à Malestroit.*

*Ph. FORT : c'est typiquement un projet de discussion qu'il faudrait avoir en commission avant un passage en Conseil*

*M. LE MAIRE : oui, Alain m'en parlait. Nous en parlerons donc. Là il s'agit d'une demande de subvention pour 60% pour l'étude pour embellir le cœur de ville de Malestroit.*

*J-F GUIHARD : je suis surpris que la rue de l'éperon ne puisse pas être intégrée au projet. Si elle vient après, ça sera dans 10 15 ans.*

*M. LE MAIRE : la renaturation sera difficile, c'est pourquoi elle n'est pas intégrée. C'est ce à quoi nous avons abouti dans nos discussions avec l'Etat et l'agence de l'eau. La rue de La Poste a été réalisée sans subvention.*

*J-F GUIHARD : C'est quand même dommage, sachant que la rue à l'Hôtel de France en entrée de ville. Il est bâché, comme la chapelle Ste-Anne. Cela fait tristounet en entrée de ville.*

M. LE MAIRE : chaque chose en son temps. Nous allons lancer une étude avec le Département, avec un cofinancement à 50%. Si la chapelle avait été bâchée en son temps, nous n'en serions pas là aujourd'hui. D'autant que la situation est incertaine au niveau national.

Nous devons être vigilants sur la situation financière au risque d'être dans la même situation que l'Etat. Mais ça serait plus grave puisque nous serions sous tutelle. Il faut faire les choses en temps et en heure. C'est d'ailleurs pour cela que l'Hôtel de Ville est fait en temps et en heure et c'est pourquoi nous avons obtenu les subventions exceptionnelles du Fonds Verts et les subventions du Département avec le PST cumulées sur trois ans. Sur un budget 1,4 M€, nous frisons les 900 000 € de subventions. Si nous l'avions fait avant nous aurions été obligés d'emprunter.

Pendant le vote :

JF GUIHARD : avec les réserves que nous avons émises

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Annule la délibération n°2024\_03\_26\_17
- Adopte le Projet de délibération portant sollicitation de subvention pour la réalisation d'une étude de réaménagement et de renaturation du centre-ville

### **2024\_10\_08\_02 - Délibération portant nomination des délégués du conseil municipal auprès du SIGSP Paul Gauguin**

M. le Maire expose :

Nous avons adopté en Conseil syndical les nouveaux statuts du Syndicat et il convient maintenant de nommer les délégués du Conseil municipal au sein de l'instance.

Nous avons prévu une réunion le 2 octobre pour procéder aux nouvelles élections mais il nous faut attendre que tous les conseils aient transmis leurs délibérations d'acceptation des statuts pour l'organiser. Nous le ferons probablement juste après les vacances de la Toussaint.

Je profite de cette délibération pour souligner le fait que cette rentrée s'est bien déroulée. J'ai pu échanger avec les enseignants et parents le jour de la rentrée et je constate que la transition avec les services de la mairie se déroule bien. Je tiens à remercier vivement mes services administratifs et techniques pour avoir accepté cette nouvelle mission et l'importante charge de travail qu'elle représente. Nos agents font preuve d'un grand sens du service public et ont à cœur de faire en sorte que cette école fonctionne du mieux possible. C'est extrêmement important.

Nous allons poursuivre le travail avec notre nouvelle instance pour améliorer tout ce qui pourra l'être.

Echanges sur la délibération 2024\_10\_08\_02 :

Ph. FORT : je suis surpris d'avoir les noms dans la convocation car je comptais me présenter.

M. LE MAIRE : vous pouvez tout à fait le faire. Nous sommes en démocratie et chacun est libre.

M. le MAIRE sollicite d'autres candidatures potentielles en dehors des noms proposés dans la convocation et soumet la candidature de M. FORT au vote du Conseil municipal :

Candidature de M. FORT : 4 votes pour et 15 contre

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions Mmes THOMAS, BLANCHET, MM GUIHARD, FORT) :

- Approuve les candidatures de M. Bruno GICQUELLO et Mme Michelle LE SAUTER- LE BEL en tant que membres titulaires et Mme Sylvie GUILLAUME en tant que suppléante du SIGSP Paul Gauguin

### **2024\_10\_08\_03 - Délibération portant Décision modificative du budget principal**

M. le Maire expose :

Nous allons passer à une dernière délibération portant sur les finances avec une deuxième décision modificative.

Cette DM est très simple. Elle nous permet en fonctionnement d'intégrer la convention liant la Mairie de Malestroit au SIGSP prévoyant un remboursement des frais de personnel engagés par la mairie à hauteur de 20 000 € pour 2024.

Elle permet en investissement de Procéder aux opérations comptables destinées à récupérer les avances de marché liées à l'opération « Rue au Froment – rue aux anglais ». Il s'agit de jeu d'écriture sans impact réel sur le budget.

*Echanges sur la délibération 2024\_10\_08\_03 :*

*Ph. FORT : juste une petite question. Les abri-bus étaient prévus au budget cette année. Doit-on les reporter ?*

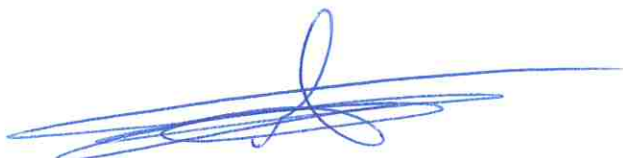
*M. LE MAIRE : nous allons inscrire cette opération en reste à réaliser. Nous aborderons juste après le projet des abri-bus.*

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions Mmes THOMAS, BLANCHET, MM GUIHARD, FORT) :

- Approuve le projet de décision modificative n°2 du budget principal pour un montant de 20 000 € en fonctionnement et 11 000 euros en investissement.

*Arrêté en séance du conseil municipal du 10 décembre 2024 :*

**Marc KERVICHE**  
Secrétaire de séance



**Bruno GICQUELLO**  
Maire de Malestroit

